

Recherche énergétique : il faut une stratégie d'ensemble

Par Armel Forest

L'OPECST a rendu son rapport d'évaluation sur la stratégie de la recherche énergétique. Les députés rapporteurs Claude Birraux (UMP, Haute-Savoie) et Christian Bataille (PS, Nord) estiment qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de stratégie clairement élaborée.

En application de la loi du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a réalisé, entre janvier 2008 et février 2009, un examen de la stratégie nationale de recherche énergétique telle qu'elle apparaît dans un document publié en mai 2007 par les ministres de la Recherche et de l'Industrie.

"Le document de 2007 laisse entendre qu'il y a une stratégie de la recherche, nous pensons que ce n'est pas tout à fait le cas, excepté dans le domaine du nucléaire" ont affirmé les deux députés. La prochaine stratégie sera élaborée en 2012, comme le prévoit la loi du 13 juillet 2005 (une révision tous les cinq ans). "Ce nouveau texte devra faire apparaître une méthodologie plus rigoureuse, et nous suggérons que son contenu soit approuvé en Conseil des ministres et publié au JO par arrêté conjoint des ministres de la Recherche et de l'Industrie". **Christian Bataille** a évoqué des "itinéraires programmatiques", où si l'on veut, des échanciers par secteur, pour tendre vers plus d'efficacité.

Les structures de pilotage peuvent être améliorées

L'Office propose la création d'un haut commissaire à l'énergie. Dans leur souci d'éviter des structures lourdes et coûteuses, les députés n'ont pas envisagé la création d'un poste nouveau, mais une extension des compétences du haut commissaire à l'énergie atomique. "Nous suggérons de lui troquer un titre plus court contre une compétence plus large". La nomination de coordinateurs est souhaitable, premiers interlocuteurs dans les discussions avec l'Etat, désignés parmi les partenaires des programmes. Enfin, pour conclure sur la forme, les deux députés ont évoqué la création d'une commission nationale d'évaluation.

Pas de grande restructuration pour le nucléaire et le pétrole

Pour les deux technologies dites "établies" (nucléaire pétrole), l'Office a pointé quelques ajustements. Dans le domaine du nucléaire, il s'agit de "désigner des coordinateurs pour les trois axes de recherche". Pour la transmutation, le CEA est le mieux placé et doit veiller à ce que la recherche sur les réacteurs de quatrième génération envisage le recyclage de tous les déchets à haute radioactivité. Pour le stockage, l'Andra* joue déjà un rôle qui pourrait s'étendre à tous les types de



recherche concernant les déchets. Enfin, pour l'entreposage, le pilotage est indispensable en raison de la multiplicité des normes techniques adoptées par les producteurs de déchets. Le choix de l'Office se porterait encore sur l'Andra, la mieux à même d'assumer ce rôle.

Dans le secteur pétrolier, le réajustement concerne l'anticipation de la raréfaction des hydrocarbures fossiles. Deux pistes ont été évoquées : les plastiques minéraux sans carbone et les plastiques photovoltaïques. L'IFP (Institut français du pétrole) a été mentionné comme structure pilote de ces programmes.

Technologies nouvelles : définir des axes stratégiques

L'Office confirme la pertinence de pistes déjà engagées : la recherche sur l'énergie photovoltaïque, celle qui concerne les biocarburants de deuxième génération, le développement des batteries rechargeables et l'exploitation des énergies marines. Les députés ont souligné qu'un développement équilibré des énergies solaire et éolienne passe par "un stockage en masse d'énergie dont le régime tarifaire devrait être revu dans un sens plus incitatif". Le rapport décrit un dispositif d'atolls artificiels sur le littoral de la manche, station de stockage d'énergie en mer qui pourrait permettre un développement de l'énergie éolienne, par nature intermittente. Selon l'OPECST, d'autres pistes méritent d'être privilégiées : les progrès sur la miniaturisation de la pile à combustible qui pourraient déboucher sur des projets de plus grande échelle. Enfin, les travaux sur la valorisation du gaz carbonique, c'est-à-dire sa transformation en carburants et produits de synthèse. ■

* Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

Pour en savoir plus : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-off/i1493.asp>